

# BULLETIN ADHÉSION 2020

## Collectivités (Communes, Syndicats de Pays...)

**À retourner au CAUE**

**La collectivité de :** \_\_\_\_\_

dont le nombre d'habitants est de : \_\_\_\_\_

décide, par la délibération de l'instance délibérative, d'adhérer au CAUE du Loiret et de participer à l'assemblée générale de cet organisme.

Nombre d'habitants	Coefficient multiplicateur	*Montant de la cotisation annuelle	<i>*Pour calculer le montant de la cotisation « Cot », il suffit d'appliquer la formule en remplaçant « Pop » par le nombre d'habitants de la collectivité.</i>
Pop ≤ 666	néant	Cot = 100 €	
666 < Pop ≤ 5000	0,15	Cot = 0,15 x Pop	
5000 < Pop ≤ 20 000	0,05	Cot = 0,05 x Pop + 500 €	
20000 < Pop	0,01	Cot = 0,01 x Pop + 1300 €	

**Montant de la cotisation :** \_\_\_\_\_

**Cachet, date et signature**

À régler par <b>chèque libellé à l'ordre du CAUE du Loiret</b> ou par <b>virement bancaire</b>			
<b>Références bancaires</b>	Domiciliation : Crédit Mutuel Orléans Bannier 100 rue Bannier 45056 Orléans cedex 1		
IBAN (International Bank Account Number)	<b>FR76 1027 8374 5500 0112 0720 313</b>	BIC (Bank Identifier Code)	<b>CMCIFR2A</b>
<b>Selon l'Art. 261-7-1 B du code général des impôts, les sommes perçues par le C.A.U.E. ne sont pas assujetties à la T.V.A.</b>			